

49ème congrès de la CGT: le point de vue des cheminots Maitrises et Cadres CGT de Paris-Montparnasse

Délibération du Conseil Syndical du 30 novembre 2009

Dans le cadre du 49^{ème} congrès, le syndicat UFCM de Paris Montparnasse a réuni son Conseil Syndical les 19 octobre et 30 novembre 2009 pour débattre et exprimer l'opinion de ses syndiqués.

Au préalable, nous tenons à préciser que si tous les camarades n'ont pas tous lu l'intégralité des textes soumis à débats et vote, nous avons estimé que tous ont, à partir de leur vécu et des faits, toute la légitimité pour donner leur avis et pour prendre part aux décisions collectives du syndicat.

D'autre part, notre syndicat déplore la désinvolture du bureau confédéral sortant qui n'a pas daigné répondre à notre lettre du 22 novembre 2007 lors du conflit sur les régimes spéciaux. Ce courrier posaient des questions et soumettaient des propositions revendicatives concernant le système des retraites.

Nous avons le sentiment qu'il y a, à la CGT, des « penseurs » et autres « experts/collaborateurs » qui se prétendent seuls autorisés à définir les repères revendicatifs et les autres, cantonnés au quotidien à devoir porter des orientations, imposées d'une manière ou d'une autre.

Le syndicat UFCM de Paris Montparnasse tient à alerter sur le fossé qui se creuse de plus en plus entre la direction confédérale et les bases syndicales par rapport à leurs préoccupations quotidiennes.

Ne pas voir ce décalage peut nuire à terme à l'unité de toute la CGT.

Sur le rapport d'activité soumis au vote sans possibilité d'amendement :

Nous ne partageons pas l'autosatisfaction qui caractérise ce document. Plus particulièrement, nous voulons souligner les points suivants :

1-Sur la syndicalisation. Alors que le 48^{ème} congrès affirmait que les orientations mises en œuvre avaient permis pour la 1^{ère} fois d'être plus nombreux que lors du congrès précédent (710 000), le prolongement de celles-ci fait que le 49^{ème} va s'ouvrir sur le constat que nous ne sommes plus que 650 000 adhérents à la CGT. Soit une baisse de 8,5% ! Terminée dans les textes, l'objectif du MILLION d'adhérents ! Cela sonne presque comme la reconnaissance d'un échec. De même, il n'est pas juste de parler de « déserts syndicaux » en ignorant le fait que sur les 2 millions d'entreprises dans notre pays, la moitié n'emploie qu'un salarié et que cela complique les conditions de création de nouvelles bases.

2-Nous déplorons l'absence d'action confédérale visible depuis la clôture du 48^{ème} jusqu'à la lutte au sujet des régimes spéciaux de retraites alors que les attaques se sont succédées (loi sur les heures supplémentaires, service minimum, fusion GDF/Suez, déstructuration du Code du Travail, franchises médicales, suppression d'un fonctionnaire sur deux,...).

3-Nous sommes en désaccord avec l'approche confédérale, apprise en direct par les médias, sans discussion préalable dans les syndicats et leurs fédérations, d'imposer des discussions « entreprise par entreprise » au sujet de la réforme des régimes spéciaux. Une remise en cause avancée pour que cela ne coïncide pas avec la nouvelle attaque contre le régime général en 2008 contre laquelle il ne s'est rien passé. Nous considérons qu'il aurait fallu « confédéraliser » dès l'automne 2007 la riposte contre cette nouvelle régression. La mobilisation historique du 18 octobre 2007 en avait créé les conditions. Au nom du « syndicalisme rassemblé », la CGT a ainsi participé à la division du monde du travail. L'interpellation de notre syndicat à ce moment-là est restée lettre morte. Ce n'est pas admissible dans une organisation démocratique. Nous la joignons à cette délibération car nous la considérons comme toujours d'actualité.

4-Si nous partageons l'appréciation positive concernant le résultat de la CGT lors des élections prudhommales de 2008, nous ne comprenons pas l'absence de mention des 75% d'abstention alors que l'institution (les prud'hommes) est plébiscitée. Ne pas voir que l'offre syndicale n'a pas correspondu à toutes les attentes nous expose à de futures déconvenues.

5-Nous relevons une erreur fondamentale de jugement si on considère que les mobilisations du 1^{er} semestre se sont faites sur la base de la déclaration unitaire commune du 5/01/09. Si l'annonce de la mobilisation au nom des huit Organisations Syndicales a participé à l'essor de la mobilisation, l'expression populaire dans

les manifestations, sur les salaires par exemple, était d'une tout autre ambition que la CGT doit prendre en compte.

6- Quand à l'exigence annoncée d'une véritable politique industrielle comme réponse à la crise du capitalisme, elle ne peut rester que lettre morte si on ne l'associe pas aux services publics et aux entreprises nationalisées (ou celles qui devraient l'être) et surtout sans mettre en évidence le rôle qu'ils pourraient jouer comme outils de la Nation. L'Histoire contemporaine a démontré que c'est en s'appuyant sur ses instruments débarrassés de la spéculation capitaliste que la société française a pu surmonter tous les obstacles.

VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE : UNANIMITE CONTRE.

Sur LE DOFUMENT D'ORIENTATION :

Les 3 parties et les 7 résolutions soumises à l'approbation des syndicats prolongent et amplifient celles jugées positives dans le bilan d'activité.

A partir de l'avis donné sur celui-ci par notre syndicat, nous considérons impossible de substituer à la commission d'élaboration des documents en le réécrivant totalement.

Nous sommes donc conduits à rejeter ces orientations en l'état actuel de leur rédaction.

Nous aurions pu développer nos interrogations sur le contenu du « *développement humain durable* », concept flou, utilisable y compris par nos adversaires idéologiques.

Nous aurions pu aussi exprimer notre crainte (une certitude pour certain d'entre nous) de voir dans la modification de nos structures et de nos règles de fonctionnement, une évolution vers un centralisme, interdisant toute opinion différente du futur bureau confédéral développée dans les syndicats. Ainsi la position de la CGT sur le projet de constitution européenne n'aurait probablement pas été le NON qui s'est révélé victorieux. D'ailleurs, la satisfaction affichée par la Confédération Européenne des Syndicats (CES) lors de la ratification du Traité de Lisbonne par les parlementaires français n'a pas soulevée de désapprobation de la part de la Confédération CGT.

Pour rester logiques, si nous votons contre le bilan d'activité, nous ne pouvons que prolonger ce vote sur les futures orientations.

VOTE GLOBAL SUR LES ORIENTATIONS : UNANIMITE CONTRE.

SUR LE RAPPORT FINANCIER :

COGETISE nous a été imposé lors d'un débat tronqué lors du 48^{ème} congrès. Cela suffit à notre positionnement défavorable sur cette question. Dans les faits, à l'expérience de deux exercices, cela a augmenté notre contribution à notre fédération et à notre UD (sans compter la participation à la souscription exceptionnelle) au détriment des moyens restant à disposition de notre syndicat.

COGETISE et son principe centralisateur doivent être rediscutés.

VOTE LE RAPPORT FINANCIER : UNANIMITE CONTRE.

Sur la CE et CCF :

Les candidat(e)s proposé(e)s le sont dans la perspective de prolonger les orientations à partir d'un bilan d'activité validé. La valeur individuelle de chacune et chacun n'est pas en cause, mais si nous considérons, à partir du bilan, que nous ne devons pas poursuivre dans les mêmes orientations (celles qui nous sont proposées), **nous ne pouvons voter positivement pour confier des responsabilités à des camarades qui vont organiser ce que nous ne voulons pas.**

Conclusions de nos délibérations :

Quoi qu'il en soit, nous continuerons notre engagement dans le syndicalisme CGT au service des syndiqués et de nos collègues pour défendre leurs intérêts et promouvoir des revendications pour améliorer les conditions de travail (salaires, emploi, avenir du service public, ...)